



PARC ÉOLIEN
PIERRE-DE SAUREL

Comité de suivi

COMITÉ DE SUIVI

- Relève directement de la Société en commandite.
- Sera opérationnel **dès la phase de construction** du projet

COMITÉ DE SUIVI

- Son mandat :
 - Suivre les activités de construction
 - Suivi des questions de la population ou problématiques de cohabitation soulevées
 - Recommandations à la Société en commandite

COMITÉ DE SUIVI

- Les membres proviendront :
 - Des différents secteurs d'activité de la région
 - De représentants de citoyens
- Mise sur pied de coordonnées permanentes pour rejoindre le comité (téléphone, courriel, etc.)